

ORIENTATIONS DE L'ADEME



**STRATÉGIE DE L'ADEME
POUR ACCÉLÉRER
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DES ENTREPRISES**

2025-2028

Ce document est édité par l'ADEME

20 avenue de Grésillé
49004 ANGERS

Coordination : Eric DARLOT

Rédacteurs : Guillaume CREZE, Eric DARLOT,
Annabelle PERINO, Anne-Sophie PIETOT,
Anne-Cécile SIGWALT, David THIBEAU

Crédits illustrations : ADEME, Shutterstock, Freepik

Création graphique : CHARACTER

Brochure réf. 012602 (ISBN 979 1 0297 2412 1)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

ÉDITO



Sylvain Waserman

**Président
directeur général
de l'ADEME**

Pour les entreprises, la transition écologique n'est plus une option. Elle est d'ores et déjà intégrée dans leur business plan. Longtemps considérée comme un coût subsidiaire, un frein à la compétitivité, la transition écologique s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la transformation vers un modèle économique plus responsable, engagé pour la sobriété et la neutralité carbone.

// La Transition Écologique est aujourd'hui pour les entreprises à la fois une réelle opportunité de différenciation et une absolue nécessité pour rester compétitives. //

L'ADEME, sous la tutelle des Ministères en charge de la Transition écologique, de l'Énergie et de la Recherche, a cette volonté de promouvoir ces nouveaux modèles, nécessitant de profondes mutations dont beaucoup d'entreprises mesurent d'ores et déjà les enjeux. Afin d'entraîner l'ensemble des acteurs économiques, nous devons faire de la transition un véritable avantage compétitif stratégique.

Que ce soit pour l'accès aux marchés publics ou les financements des entreprises, la législation française et européenne évolue de manière ambitieuse et claire vers une plus grande exigence en matière de transition. Nous avons des atouts majeurs face aux concurrents internationaux. En premier lieu, les entreprises françaises bénéficient d'une électricité largement décarbonée qui représente un véritable atout pour la performance carbone des entreprises électro-intensives françaises vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Elles bénéficient aussi d'un investissement massif pour accompagner la décarbonation avec 9500 entreprises ont été accompagnées par l'ADEME et ses partenaires en 2024 grâce aux moyens inédits mis en place par l'État et d'une méthodologie reconnue au niveau international pour évaluer les plans de transition des entreprises : la méthodologie ACT.

Ces mutations peuvent sembler complexes, inaccessibles et trop théoriques. C'est là tout le travail des femmes et des hommes de l'ADEME :

accompagner par de l'expertise et un soutien financier les entreprises dans l'évolution de leurs offres et pour certaines de nouveaux modèles d'affaires à l'image de l'économie de la fonctionnalité, concrétiser les projets de gestion des déchets, de production d'énergie renouvelable, de transformation de la mobilité, etc.

Forts de l'expérience de nos précédentes stratégies, nous avons pour ambition de renforcer notre accompagnement par la montée en compétences des acteurs grâce à ADEME Académie et ADEME Formation, développer des méthodologies de référence comme Empreinte projet pour donner aux entreprises l'opportunité de se différencier, mettre en relation avec un suivi et un soutien à la bonne échelle : soutien direct, mobilisation de notre réseau de partenaires et mise à disposition d'outils. Cette agilité nous permet d'accompagner les projets des entreprises de manière adaptée : en les incitant à mieux connaître leurs enjeux environnementaux tant en termes d'impact que de risque et en priorisant leurs actions.

Pour aller toujours plus loin, nous devons dorénavant massifier cet accompagnement : faciliter l'accès aux offres de soutien, renforcer la coordination entre acteurs, agir par filières pour plus d'efficacité, développer de nouveaux partenariats. L'ADEME, par son expertise, doit renforcer son rôle de pilote et d'accélérateur de la transition écologique. Car c'est bien par l'incitation et par l'accompagnement que nous réussirons à réduire durablement l'empreinte environnementale des entreprises. En parallèle de cette massification de l'accompagnement des entreprises à la transition écologique, l'ADEME doit continuer à optimiser l'impact de ses soutiens notamment renforcer l'efficacité carbone à l'euro investi des aides attribuées.

// Avec l'ADEME, accélérons la transition écologique des Entreprises. //

C'est ce message d'action, de mobilisation et d'espoir que je porte en tant que Président de l'ADEME : celui d'une économie française à l'avant-garde de la sobriété, de l'innovation et de la transition juste.

ACCÉLÉRER la transition écologique des entreprises



Les messages clés

Positionner la méthodologie ACT (Accelerate Climate Transition) comme la référence sur la crédibilité des plans de décarbonation des entreprises

Pour cela, nous décuplons nos capacités de formation auprès des entreprises et des bureaux d'étude. Nous déployons une promotion active et une dynamique solide pour générer un véritable écosystème autour de ACT pas à pas et ACT évaluation.

Mettre en place une segmentation des entreprises en mobilisant des moyens d'accès différenciés :

- Un accès direct aux experts et aux directions régionales de l'ADEME pour les grandes entreprises, les ETI, et un nombre limité de grandes PME et de PME innovantes en matière de transition écologique.
- Un accès via un réseau de partenaires (Bpifrance, CCI, etc.) pour mailler le territoire en proximité, avec des outils standardisés (diagnostics, etc.).
- Un accès numérique pour les TPE et PME, qui vise à leur offrir une information claire et simple sur les bons réflexes, les dispositifs et les outils en libre accès.

Développer une logique d'essaimage

Nous identifions et modélisons des solutions performantes à très fort impact, les cas d'usage déployables aisément dans d'autres entreprises et nous menons envers elles des actions proactives pour diffuser au maximum ces solutions.

Faire émerger et développer les nouveaux modèles d'affaires axés sur l'économie de la fonctionnalité et la sobriété.

Déployer une approche « grands comptes » pour les dossiers très stratégiques ou très sensibles, et garantir un haut niveau de suivi auprès du Président de l'ADEME et des grands décideurs publics (élus, ministres, etc.).

Développer l'approche d'écoute des entreprises que l'on accompagne, dans une logique de mieux répondre à leurs attentes et d'accélérer la transition écologique des acteurs économiques français.

Sommaire

Introduction	6
Trois stratégies cibles coordonnées	6
1 - Périmètre et objectifs	7
Mobilisation des cibles prioritaires	7
Périmètre géographique et temporel	7
Mise en oeuvre des objectifs de la planification écologique	7
Modalités d'actions et offre ADEME aux entreprises	8
Déploiement et articulation avec les stratégies thématiques	9
2 - L'ADEME, au cœur de la transition écologique	10
Une expertise et une vision globales	10
Au carrefour des acteurs	11
Des moyens importants pour la transition écologique des entreprises	12
3 - Nos ambitions	13
ADAPTER	14
Apporter cohérence et agilité dans l'action	14
Soutenir les entreprises selon leur catégorie	16
Engager les entreprises dans une transition écologique globale	19
MASSIFIER	20
Structurer une offre accessible et coordonnée	20
Encourager l'action par filière et par secteur	21
Renforcer et développer des partenariats	21
ÉCLAIRER	22
Assurer le suivi de la transition écologique des entreprises	22
Se projeter plus loin	23
4 - Construction et pilotage	24
Une stratégie issue d'une large concertation	24
Pilotage 2025-2028	24
5 - Chiffres clés 2024	25
Bilan 2024 des formations portées par l'ADEME	25
Conseil aux entreprises soutenues par l'ADEME en 2024	26
Aides à l'animation, des relais chez les partenaires	26
Bilan 2024 des aides directes aux entreprises	27

INTRODUCTION

Trois stratégies cibles coordonnées

La réussite de la transition écologique demande des changements de pratiques, des actions coordonnées à l'échelle des trois grands acteurs :

LES ENTREPRISES

LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

LES CITOYENS

L'ADEME met en place trois stratégies convergentes à destination de ces trois cibles dans le cadre des missions confiées par l'État.



Des plus grandes aux plus petites entreprises de nos territoires, chacune doit prendre sa part dans la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités. L'ADEME propose et développe par conséquent une offre de services adaptée à toutes les tailles d'entreprises, tous les secteurs en s'appuyant largement sur les partenaires présents sur le terrain.

Afin d'accélérer la transition écologique et solidaire, des mutations profondes doivent s'opérer au cœur de la société. À ce titre, cette transformation appelle à un engagement de l'ensemble des entreprises, des collectivités, des autorités publiques et des citoyens. Leurs actions ont besoin de trouver du sens et d'avoir une cohérence pour assurer une transformation rapide et efficiente.

Ces acteurs vivent et agissent en interdépendance au sein des territoires qui ont chacun leurs spécificités : une histoire, des caractéristiques physiques et géographiques, une culture et une société locale qui façonnent son récit.

L'ADEME, opérateur majeur de l'État sur la transition écologique est un tiers de confiance déployé au plus près des acteurs. Son ambition est de renforcer la synergie et la complémentarité de ses accompagnements et de susciter un engagement à l'échelle territoriale pour amplifier les dynamiques de mobilisation et de transformation des acteurs, collectivités, entreprises et citoyens. Concrètement, pour l'ADEME, le moment est venu de poursuivre l'adaptation de sa posture aux défis de la massification en étant encore davantage à l'écoute de ses publics et de la bonne compréhension de leurs modes de fonctionnement.

L'objectif consiste à :

- identifier les meilleurs leviers d'action pour renforcer leur mise en mouvement,
- accompagner les initiatives des territoires,
- proposer des offres et des parcours clients les plus adaptés possibles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources,
- améliorer le ciblage des aides.

Par ailleurs cela signifie pour l'ADEME de renforcer les partenariats avec les autres acteurs, dans une logique de co-construction et d'identification systématique des synergies pour une meilleure efficacité de l'action publique en faveur de la transition écologique.

Les priorités de nos 3 stratégies-cibles seront déclinées annuellement au sein de l'ensemble des directions techniques pour garantir une approche systémique et transversale de la transition écologique. De plus, elles seront déclinées opérationnellement au sein des directions régionales de l'ADEME afin de s'adapter aux contextes locaux et territoriaux.



1

PÉRIMÈTRE ET OBJECTIFS



Mobilisation des cibles prioritaires

Cette stratégie vise à définir l'action de l'ADEME vers les entreprises au sens large, comme opérateur de l'État. Elle s'adresse aux entreprises, quels que soient leur secteur d'activité, leur taille et leur maturité environnementale ; que ce soit à celles qui mettent sur le marché des solutions environnementales pour leurs clients, comme à celles qui souhaitent réduire leurs propres impacts.

Au regard du nombre d'entreprises à accompagner dans leurs transitions, cette présente stratégie a pour objectif de définir les projets d'entreprises que l'ADEME doit accompagner de manière prioritaire.

L'ADEME définit également des modalités en mettant à disposition des corpus d'outils et de ressources pour accompagner toutes les autres entreprises en autonomie et via des partenaires.



Périmètre géographique et temporel

L'ADEME présente une stratégie à l'échelle nationale qui implique des déclinaisons régionales pour s'adapter aux spécificités locales. L'ADEME intervient aussi au niveau international via des programmes de coopération bilatéraux internationaux et le soutien à l'export des éco-entreprises via le club ADEME International. La présente stratégie est fixée pour la période 2025-2028 avec un processus d'évolution décrit à la page 24.



Mise en œuvre des objectifs de la planification écologique

Les entreprises sont au cœur de la stratégie de l'ADEME visant la mise en œuvre des objectifs de la planification écologique. L'agence aide concrètement à réduire leur émissions de CO₂, à économiser ressources et énergie, soutient des projets innovants et incite les entreprises à s'engager dans des modes de production plus durables.

Par exemple, avec le plan de relance puis France 2030, l'État a fait de l'ADEME un opérateur central pour accélérer la décarbonation de l'industrie en se focalisant sur les gros sites les plus émetteurs. Pour ce faire, il l'a doté de moyens budgétaires et humains importants. Cette dynamique répond aux objectifs thématiques « climat » de la planification écologique de la France. Elle se poursuivra pour contribuer à doubler le rythme de réduction de CO₂ chaque année jusqu'en 2030 afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.



Modalités d’actions et offre ADEME aux entreprises

L’ADEME s’engage à proposer un soutien adapté à toutes les entreprises qui souhaitent faire un premier pas ou s’engager pleinement dans la transition écologique, par définition multi-composante. La variété des soutiens permet de répondre aux besoins de très court terme - actions à gains immédiats – comme aux besoins de long terme - accompagner les efforts de recherche et développement structurants pour la mise au point des technologies futures à fort impact.

Comme définies dans son Contrat d’Objectif et de Performance (COP) avec l’État, l’ADEME a pour grandes missions de :

- Accélérer la transition écologique et énergétique, et généraliser efficacement les solutions dans les territoires en contribuant aux priorités fixées par la planification écologique.
- Éclairer et inspirer la décision publique en portant une expertise ouverte et objective, en France et à l’international, en appui des ministères et en participant à l’évaluation des politiques publiques.
- Expérimenter et innover pour réussir la transition écologique avec des scénarios prospectifs et des objectifs de long terme.

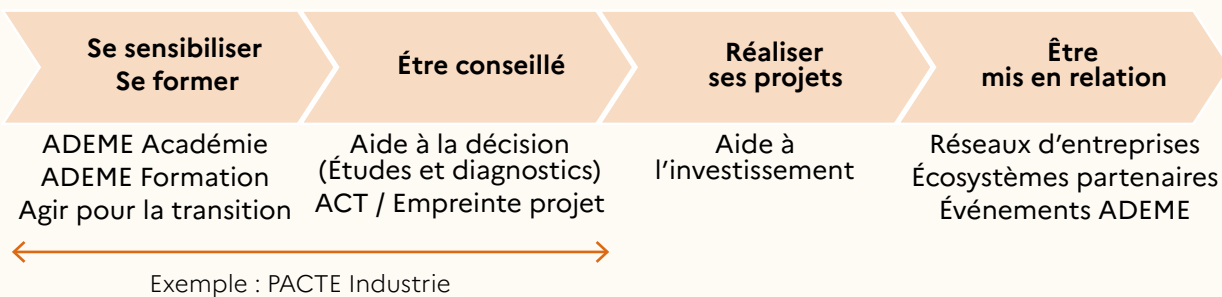
Dans ce cadre, l’ADEME est un vecteur important de massification des solutions et de mobilisation des acteurs. À ce titre, nous disposons de plusieurs leviers de financement. À travers les **Fonds Chaleur renouvelable, Économie circulaire et Air-mobilité**, l’ADEME finance toutes les étapes, de la recherche au développement jusqu’à l’industrialisation, en passant par les démonstrateurs. L’ADEME soutient également les projets d’entreprises via des fonds délégués par l’État (France 2030, Fonds vert...) et des dispositifs tels que PACTE Industrie.

La stratégie entreprise a aussi pour objet d’accélérer la mobilisation et l’engagement des entreprises. Dans ce cadre, l’ADEME encourage notamment la massification de diagnostics et d’études destinées à conseiller et orienter les entreprises dans la définition de leur trajectoire de transition et de définition de plan d’actions.

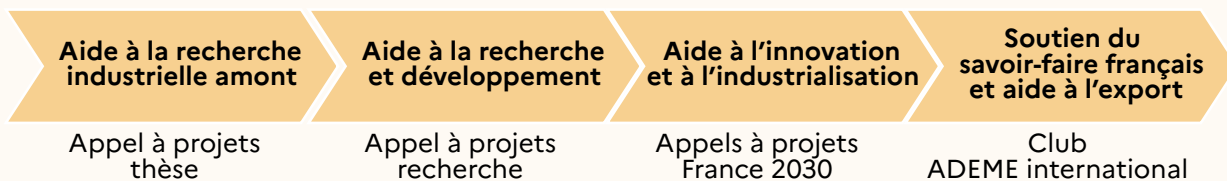
SOUTIENS FINANCIERS ADEME



TOUTES ENTREPRISES



EN PLUS, POUR LES ÉCO-ENTREPRISES



L'offre de l'ADEME aux entreprises est large et repose sur les 5 catégories de produits suivants :

- Informer et inspirer,
- Former (ADEME Académie & ADEME Formation),
- Mettre en relation,
- Accompagner avec les méthodologies et dispositifs issus de l'expertise de l'ADEME,
- Soutenir financièrement.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie entreprises, l'ADEME veillera à ce que son offre reste claire, adaptée et accessible grâce notamment à la plateforme Transition Écologique des Entreprises. Elle adaptera lorsque cela est nécessaire ses modalités d'intervention (méthodologies, outils de diagnostic, formations, soutien financier...) pour accélérer la transition écologique en faveur du tissu économique, en cohérence avec les autres acteurs publics (Bpifrance, Chambres de Commerce et de l'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, collectivités territoriales).



Déploiement et articulation avec les stratégies thématiques

L'ADEME se fixe une stratégie d'accompagnement des entreprises qui porte sur toutes les dimensions de la transition écologique comprises dans ses missions :

- Air,
- Agriculture, Alimentation, Forêt, Bioéconomie,
- Changement climatique,
- Économie circulaire et Déchets,
- Énergies,
- Industrie et production durable,
- Mobilité et Transports,
- Société & politiques publiques,
- Urbanisme, territoires et sols.

L'action de l'ADEME sur la cible des entreprises est donc aussi guidée par des stratégies thématiques qui ont leurs dynamiques, leurs cibles et leur objectifs propres. Elles s'appuient sur des modalités d'actions qui vont du soutien à la R&D, à l'innovation et aux études jusqu'aux investissements à travers des dispositifs récurrents et des appels à projets ciblés.

La fonction de la stratégie entreprises est à la fois de conseiller les différents services à améliorer leur offre thématique et de s'appuyer sur ces dynamiques thématiques pour engager toutes les entreprises dans un parcours de transition écologique global.



Focus sur... la méthodologie ACT

Pour accompagner les entreprises dans l'intégration de trajectoires Climat, conciliant atténuation et adaptation au changement climatique, l'ADEME s'appuie en particulier sur la méthodologie ACT. Développée dans le cadre d'une approche internationale, elle a pour objectif de devenir une méthodologie de référence aussi bien pour les entreprises que pour le système bancaire pour le conditionnement de leurs soutiens. En complément, l'ADEME soutient des exercices prospectifs sur la décarbonation de secteurs industriels ciblés : [les plans de transition sectoriels](#).



L'ADEME aide ainsi les entreprises à se projeter et à construire des plans d'actions et stratégies bas carbone à la hauteur des enjeux en visant notamment l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 avec ACT pas à pas. ACT évaluation permet également d'évaluer la robustesse des plans de transition des entreprises et leur permet de se préparer à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Cette directive européenne vise à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par les entreprises.

2

L'ADEME, AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Proposant des services en direction des citoyens, collectivités publiques et entreprises, l'ADEME occupe une place unique dans le paysage des opérateurs de la transition écologique. La stratégie mettra à profit cette position « au carrefour des cibles et des acteurs ».

L'ADEME est aujourd'hui un opérateur majeur sur le financement des acteurs économiques de la transition écologique. Au-delà des financements, l'ADEME produit et diffuse une expertise reconnue. L'atout de l'ADEME est ainsi de combiner des moyens financiers importants et une expertise multidisciplinaire approfondie et reconnue.

Une expertise et une vision globales

L'ADEME rassemble en son sein des **expertises scientifiques et technologiques** pointues sur chacun de ses domaines d'intervention. Elle développe ses expertises grâce à la veille, aux études qu'elle réalise et à l'instruction et au suivi des projets qui lui sont soumis notamment sur la R&D et l'innovation dans le cadre du suivi des thèses et de France 2030. Ces expertises intègrent le contexte réglementaire et la connaissance du réseau d'acteurs sur chaque sujet. L'ADEME combine ses expertises individuelles pour constituer une vision à la fois complète, objective et approfondie de chaque grande thématique de la transition écologique.

L'ambition de l'ADEME est de mettre cette expertise interne au service de l'expertise collective nationale de tous les acteurs sur la transition écologique à travers chacune de ses interventions.

Forte de ses directions régionales, l'ADEME dispose aussi d'une **expertise territoriale** ancrée dans un réseau de partenaires. Ceci lui permet d'apporter des réponses adaptées aux spécificités locales.

L'ambition de l'ADEME est de diffuser largement une **vision multicritère** de la transition écologique intégrant la notion de cycle de vie. Elle se base sur son expertise méthodologique et les bases de données qu'elle enrichit et met à disposition. Un des enjeux est pédagogique : rendre accessible au plus grand nombre d'entreprises des méthodes d'évaluation complètes et fiables des impacts environnementaux sans occulter la complexité et les limites des modélisations.

L'ADEME porte aussi une vision systémique sur des problématiques multi-dimensionnelles et multi-acteurs dans lesquels les entreprises jouent un rôle important : alimentation, bioéconomie, tourisme...

L'ADEME renforcera sa **vision sociologique et économique** de la transition écologique des entreprises qui fait le lien avec les questions liées à l'emploi et à la compétitivité.

Enfin, l'ADEME continuera à développer son expertise à s'investir dans la **prospective** afin de développer et diffuser une vision à moyen et long terme de la transition écologique et du rôle des entreprises dans cette transition.



Au carrefour des acteurs

Un positionnement unique au croisement des partenaires touchant les entreprises

L'ADEME occupe une place centrale de carrefour des acteurs de la transition écologique des entreprises à la fois au niveau régional et national. **Elle entretient des relations avec l'État et ses représentants** (en particulier les Préfets au niveau territorial) **et une grande diversité de partenaires** : les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les organismes de recherche, les observatoires, les pôles de compétitivité, les collectivités territoriales et les structures de développement économiques, les banques... Grâce à ces partenariats et ses relations variées l'ADEME enrichit et diffuse son expertise. Son rôle est aussi de renforcer la concertation entre ces différents acteurs pour soutenir la transition écologique des entreprises.

L'action de l'ADEME cible à la fois les particuliers, les entreprises et les collectivités

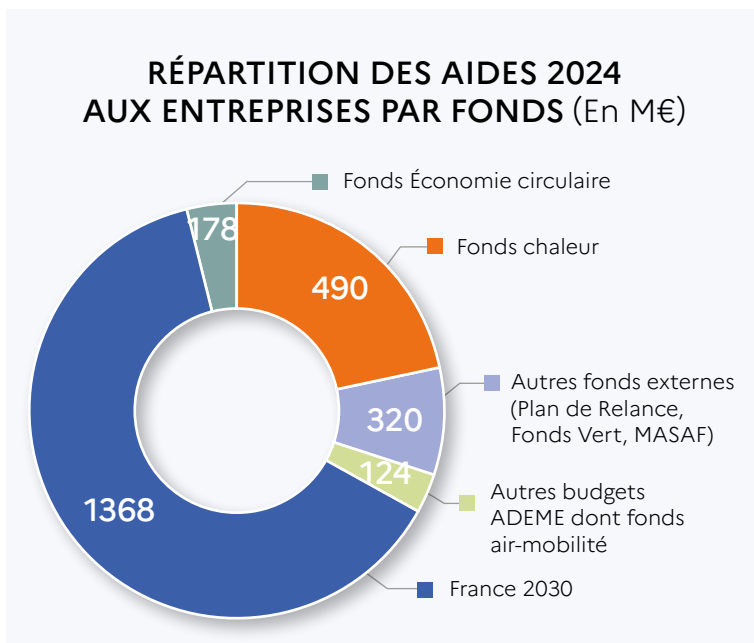
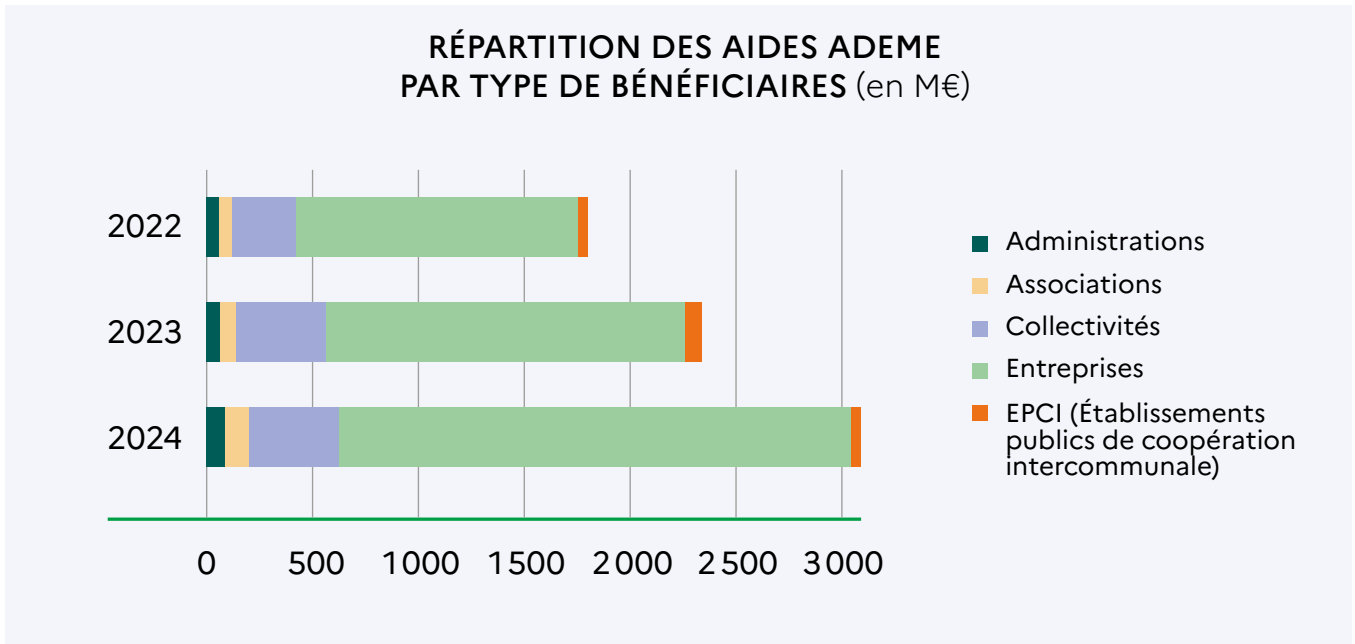
En accord avec sa vision systémique, l'ADEME agit sur les consommateurs en contribuant au développement et la généralisation des labels et de l'affichage environnemental. **L'ADEME agit donc à la fois sur l'offre des entreprises via l'éco-conception et sur la demande de leurs clients.** De plus, l'ADEME soutient aussi des actions vers les particuliers en tant qu'employés des entreprises notamment sur le sujet des économies d'énergie.

À travers ses soutiens aux collectivités, l'ADEME les incite à mobiliser les entreprises sur leur territoire en faveur de la transition écologique. Ce sujet occupe une place significative dans les référentiels territoires engagés.

L'ADEME soutient des démarches territoriales multi-acteurs, par exemple l'économie circulaire ou la mobilité, qui permettent d'intégrer les entreprises dans une transition écologique cohérente localement et de maximiser les synergies entre les acteurs.

Des moyens importants pour la transition écologique des entreprises

La stratégie entreprises 2025-2028 de l'ADEME s'inscrivant dans une réelle continuité, voici quelques chiffres témoignant de l'action de l'ADEME en 2024.



La part des entreprises dans les bénéficiaires des contrats d'aide atteint 78% en 2024 soit un montant d'aides aux entreprises de **2,5 Md€**.

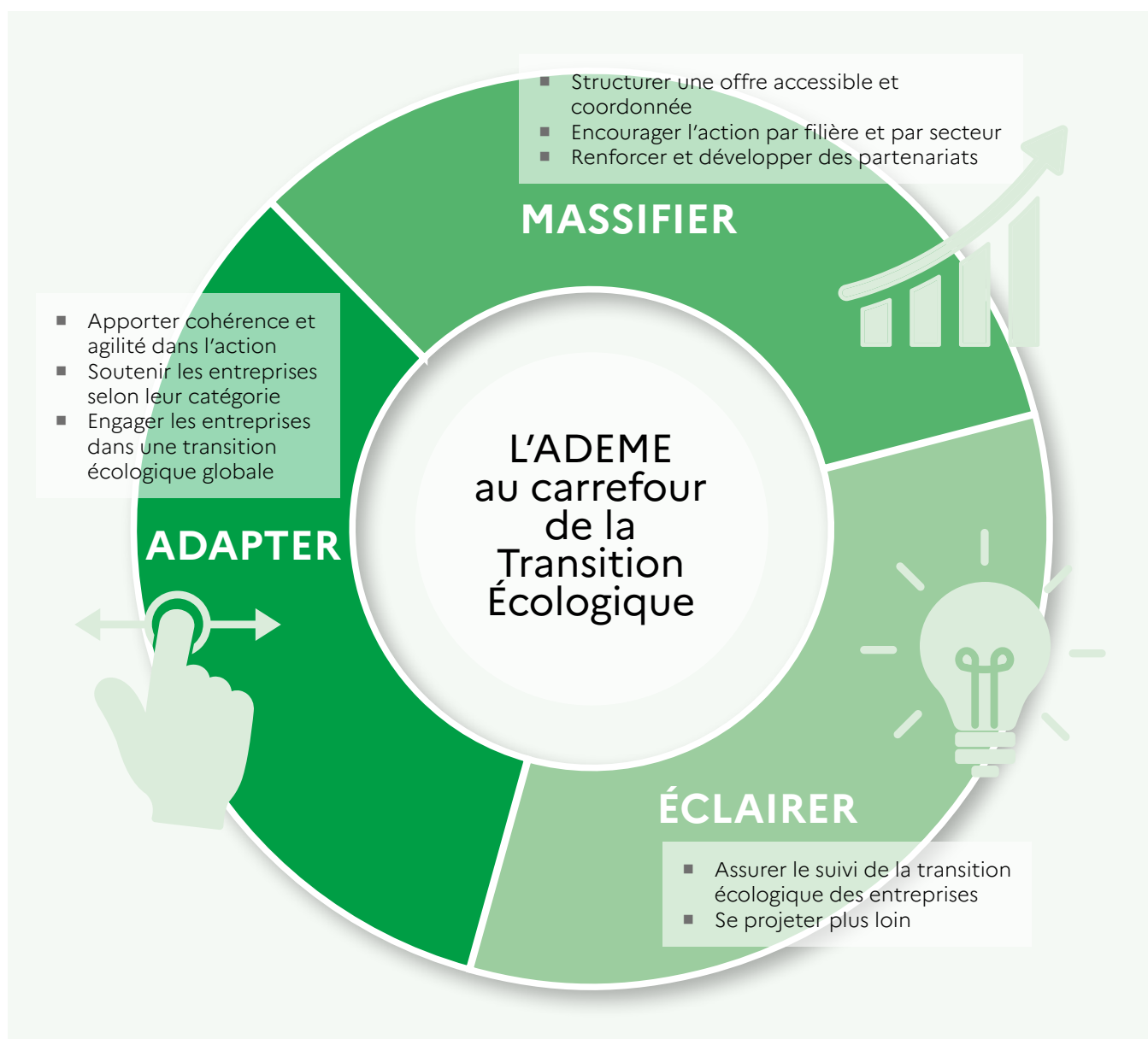
// L'ADEME cadre ses dispositifs pour améliorer l'efficacité de l'euro public investi au travers des aides qu'elle distribue. //

Par exemple, l'efficacité moyenne des aides France Relance sur le FDI (Fonds Décarbonation de l'industrie) a été évalué à 10,71 € / tCO₂eq évitées sur 20 ans. L'efficacité des aides France Relance est l'indicateur de performance principal utilisé pour la sélection des projets lauréats des dispositifs du FDI mis en œuvre depuis.

3

NOS AMBITIONS

Forte de l'expérience de ses précédentes stratégies et au regard de l'augmentation des budgets de soutien aux entreprises (fonds chaleur, fonds économie circulaire, France 2030...), l'ADEME réaffirme ses actions vers cette cible et renforce sa structuration autour de trois grandes ambitions :



ADAPTER

Apporter cohérence et agilité dans l'action

L'ADEME, agence d'expertise, déploiera une stratégie souple, évolutive & concertée

- L'ADEME adaptera sa stratégie entreprises aux réalités régionales et aux dynamiques thématiques.
- L'ADEME prendra également en compte les évolutions du contexte dans ses multiples dimensions : écologique, économique, technologique, sociologique, politique et réglementaire.
- Pour ce faire, l'ADEME mettra en place un cycle régulier d'évaluation de sa stratégie. Ce processus est détaillé en page 24.

Cette stratégie fixe des lignes directrices au niveau national pour son action vers les entreprises. Sa mise œuvre nécessite également un exercice d'adaptation et de déclinaison de l'offre par chaque direction régionale à l'échelle territoriale en fonction des spécificités du tissu économique en lien avec les Préfets et en coordination avec ses partenaires et parties prenantes régionales.



Focus sur... Agir pour la transition écologique, la plateforme de services ADEME orientée sur les besoins

Les besoins des entreprises étant liés à leur activité, l'ADEME propose depuis 2020 via son site [serviciel Agir pour la transition](#) des parcours destinés à différentes cibles. Ils regroupent des ressources, des solutions et des aides adaptées à chaque secteur d'activité. Cette plateforme permet aussi à l'entreprise d'aller jusqu'au dépôt d'une demande d'aide en ligne.

Les besoins des entreprises au centre de l'offre ADEME

Dans le cadre de cette stratégie, l'ADEME a lancé une démarche marketing pour être en cohérence et complètement alignée avec les dynamiques, les tendances émergentes, les opportunités, les préoccupations et les attentes des entreprises que l'ADEME et ses partenaires accompagnent.


La démarche marketing intègrera des actions d'écoute client, de segmentation, ciblage et positionnement. Cette connaissance des besoins de chaque segment de marché permettra à l'ADEME **d'adapter son offre aux évolutions du marché**. L'amélioration de la lisibilité de l'offre ADEME est également une priorité majeure.

La vision qui anime l'ADEME est de maintenir son identité de Tiers de confiance auprès de ses clients. La démarche visera également à renforcer l'écoute client et évaluer la satisfaction. Cette évaluation sera un facteur clé de succès à l'évolution et la qualité du service attendu, à la structuration de l'offre et à la création de la valeur ajoutée de l'ADEME, notamment à chaque étape du parcours client allant de la sensibilisation à la mobilisation.

Plus globalement, l'évaluation de la satisfaction auprès des clients de l'ADEME permettra de recueillir la rétroaction, comprendre les méthodes les plus pertinentes, et de créer un cercle vertueux d'amélioration continue.

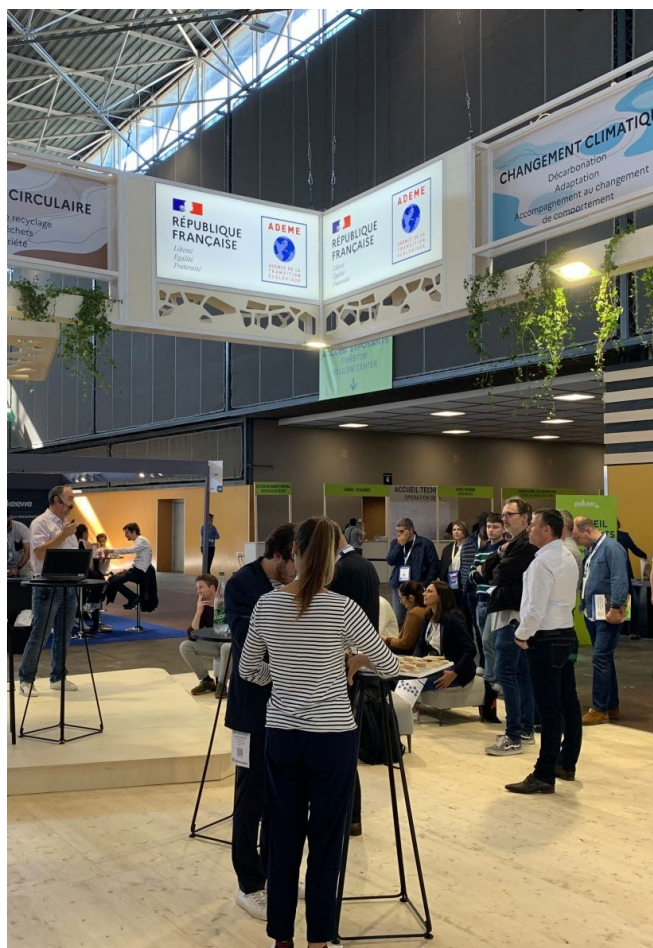


L'ADEME agence d'expertise et opérateur de l'État au service des entreprises

En tant qu'opérateur de l'État, les travaux de l'ADEME s'inscrivent dans les grands travaux de l'État autour de la transition écologique (Stratégie Nationale Bas Carbone, France 2030 , fonds vert...).

Dans ce cadre, la présente stratégie réaffirme que l'ADEME continuera à consacrer une part essentielle de son budget et de ses moyens humains à son action vers les entreprises.

Pour éclairer les choix de l'État dans sa politique écologique, l'ADEME amplifiera sa contribution en matière d'observation et de prospective sur la cible des entreprises (voir p. 22).



Focus sur...

les actions de soutiens à l'innovation et à l'industrialisation pour préparer la France de 2030



Le programme France 2030, doté d'un budget de 54 milliards d'euros sur 5 ans et piloté par le Secrétariat Général Pour l'investissement (SGPI), vise à réindustrialiser le pays et accélérer la transition écologique.

Opérateur de ce programme, l'ADEME soutient le développement et l'accélération des technologies d'avenir dans tous les domaines de la transition écologique. En effet, forte du succès du Programme d'Investissements d'Avenir mis en œuvre depuis plus de 10 ans par l'ADEME, et du Plan de relance, l'ADEME s'est vu confiée en 2021 par l'Etat la gestion d'un budget de 7,3 Md€, pour une durée de 5 ans.

Au travers de la mise en œuvre de France 2030, l'ADEME bénéficie donc d'un champ d'action extrêmement large sur toute la chaîne de la transition écologique, du soutien de l'innovation très amont pour les innovations les plus en rupture jusqu'à la massification et à l'industrialisation de solutions matures.

Entre octobre 2021 et décembre 2024 :

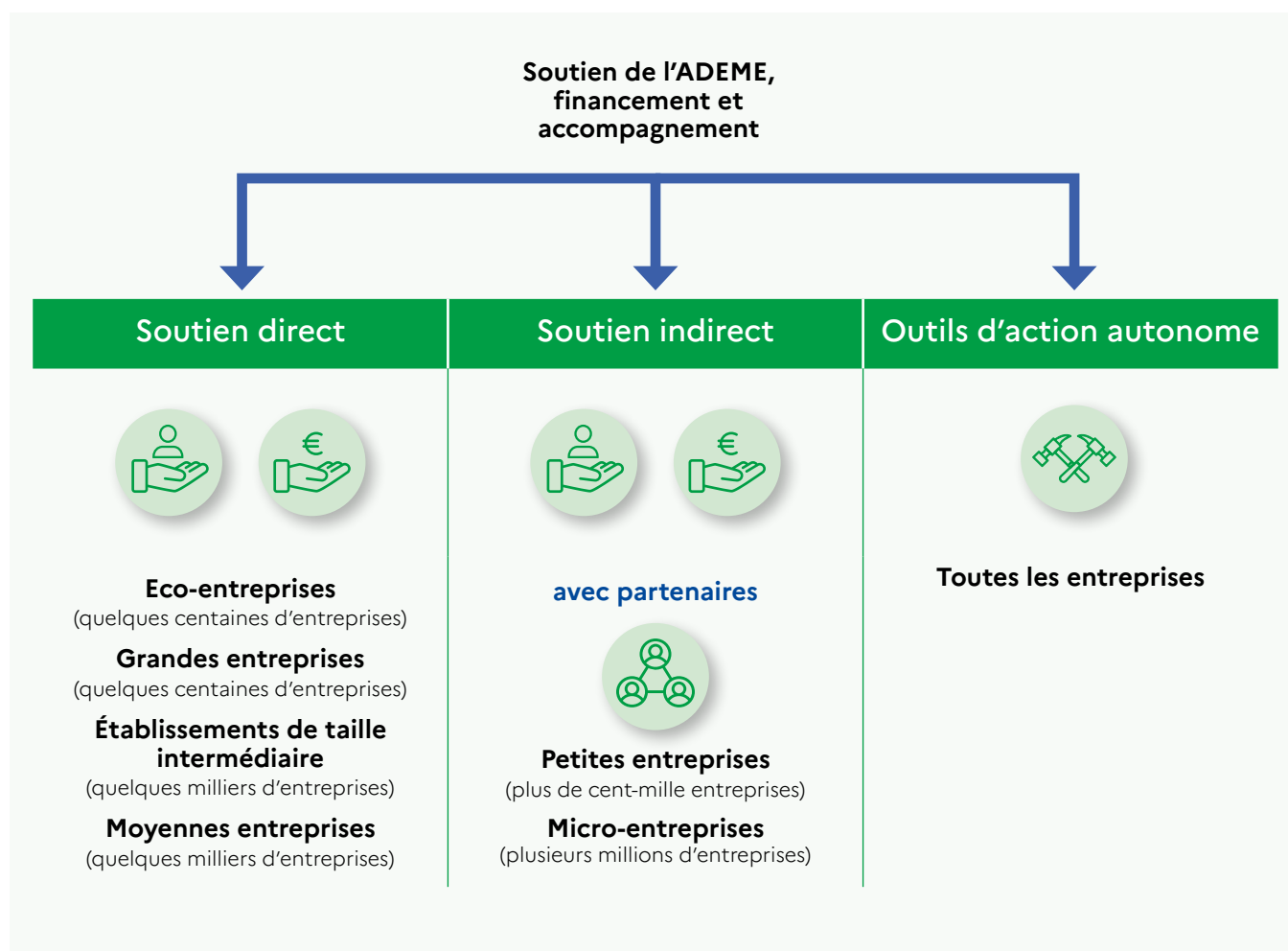
1 205
projets aidés pour un montant total d'aides de près de 3 Md€ auprès de 1630 bénéficiaires.

45
dispositifs lancés

3 500
dossiers déposés

Soutenir les entreprises selon leur catégorie

3 modalités d'actions



L'ADEME propose une segmentation de la cible entreprises afin de déployer **une offre adaptée à toutes les catégories d'entreprises**. Les trois modalités d'action retenues pour booster la transition écologique sur l'ensemble du tissu d'entreprises sont :


- Soutien direct aux moyennes entreprises, établissements intermédiaires, grandes entreprises et éco-entreprises ;
- Mobilisation du réseau des partenaires pour soutenir de manière ciblée principalement des diagnostics au sein des petites et micro-entreprises ;
- Mise à disposition d'outils qui permettent à toutes les entreprises de mener des projets en autonomie.

Ce niveau général de segmentation restera souple et l'ADEME l'adaptera aux réalités territoriales et aux opportunités d'action.

Soutien direct et suivi

Le soutien direct consiste pour l'ADEME à interagir avec une entreprise individuellement par exemple via un financement ou un conseil.

Pour être efficient en termes de réduction d'impacts et d'utilisation de fonds publics, ce soutien doit cibler en priorité les entreprises ayant individuellement un impact important. Pour ce soutien direct, l'ADEME cible en priorité :

- **Les établissements de taille intermédiaire et les moyennes entreprises** : pour les engager dans des projets structurants
- **Les grandes entreprises** : l'ADEME soutiendra les grands groupes donneurs d'ordre qui favorisent la transition écologique de leurs fournisseurs à travers des actions collectives de filière (voir p. 19).
- **Les éco-entreprises** : entreprises offreuse de solution pour la transition écologique, en particulier les startups. L'ADEME continuera à consacrer des moyens importants au soutien de la R&D et de l'innovation, notamment dans le cadre de France 2030 .
L'ADEME déploiera une offre de service aux éco-entreprises comme le Club ADEME International.

L'ADEME renforcera la fidélisation et le suivi des entreprises qu'elle touche en direct pour les conseiller et les engager dans leur parcours vers une transition écologique globale à partir des premières actions monothématiques réalisées avec le soutien de l'ADEME.

Soutien indirect via les partenaires

L'ADEME soutiendra la transition écologique des petites et micro-entreprises par l'**intermédiaire de partenaires** disposant de réseaux de proximité pour toucher cette cible. Le suivi et le développement de ces partenariats est abordé en page 21.

Pour toucher un grand nombre d'entreprises, l'ADEME s'appuie sur des partenaires proches de ces cibles comme les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et une variété d'associations. Dans ces structures, elle participe au financement et à l'animation de chargés de mission qui informent, forment, conseillent et accompagnent les entreprises.



Focus sur... l'appel à projets BCIAT

L'appel à projets Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire (BCIAT) vise à accompagner les projets de production de chaleur de plus de 12 GWh/an via une chaudière ou un générateur à air chaud et à partir de biomasse dans le cadre du programme d'investissements France 2030 et du Fonds Chaleur.



Ces projet s'inscrivent dans une démarche globale d'optimisation énergétique du site (sobriété, efficacité énergétique, valorisation chaleur fatale, étude multi Energies renouvelables) et répondre à des engagements sur la qualité de leur plan d'approvisionnement en lien avec leur territoire.

Évaluée sur les 5 dernières années, l'efficacité carbone à l'euro investi du dispositif fait ressortir un ratio de 14,5 € / tCO₂ évités/an (rapportés sur 20 ans).



Focus sur... le programme CEE SARE

Depuis 2021, l'ADEME a mis en œuvre un guichet d'information-conseil aux petites entreprises tertiaires privées (PTP) dans le cadre du programme CEE « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

Ces guichets sont situés au plus proche des entreprises avec un réseau de près de 200 conseillers.

Ils conseillent sur le volet de l'efficacité énergétique pour accélérer l'engagement de travaux de rénovation des bâtiments des TPE-PME.

Ce réseau propose différentes prestations : sensibilisation des entreprises, communication et animation, information et rencontre d'un conseiller énergie, action de diagnostic personnalisé.



Focus sur... les dispositifs innovants autour de l'économie de la fonctionnalité

Depuis 10 ans, l'ADEME a construit et anime un réseau de clubs territoriaux sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Ces structures accompagnent collectivement et individuellement les entreprises et leurs dirigeants dans la transition vers un modèle économique responsable.

Depuis 2022, l'ADEME accompagne aussi plusieurs grandes entreprises vers un modèle économique pertinent et durable pour sortir de la logique de volume, avoir une approche servicielle centrée sur l'utilisateur plutôt que sur la vente d'un produit et mieux prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

L'objectif de ces travaux est d'expérimenter de nouvelles formes d'organisations et de production, mais aussi de construire une méthodologie spécifique et la création de retours d'expériences d'entreprises et de collectifs.

Construction de ressources pour l'action autonome des entreprises

Un grand nombre d'entreprises engagent leur transition écologique de façon autonome, sans recourir à un conseil ou un financement extérieur. Elles utilisent des moyens internes et des ressources méthodologiques externes mises à leur disposition par des acteurs publics.

L'ADEME doit donc contribuer au développement de ressources pour l'action en autonomie des entreprises en synergie avec ses soutiens existants. Ces ressources seront développées avec des partenaires disposant d'un réseau permettant de toucher les entreprises visées. L'ADEME développera et diffusera aussi des ressources en propre via sa plateforme AGIR pour la transition écologique.

Du point de vue de l'efficacité de l'action publique, les très nombreuses petites et micro-entreprises constituent une cible prioritaire pour le développement de ressources favorisant l'action en autonomie complémentaire des soutiens délégués à des partenaires. Pour cette cible, l'ADEME privilégiera une approche sectorielle, « métiers » afin de proposer des actions très opérationnelles, faciles à mettre en place.




Engager les entreprises dans une transition écologique globale

L'ADEME orientera son discours et son action pour engager les entreprises dans un parcours global sur toutes les dimensions de la transition écologique. L'action de l'ADEME est par ailleurs structurée par thématique. L'ambition de cette stratégie est de favoriser la coordination entre ces thématiques de façon à fournir aux entreprises une offre de soutien cohérente au sein d'un parcours global de transition écologique. Pour ce faire, chaque direction thématique et régionale de l'ADEME intégrera dans la planification de ses actions une dimension « cible entreprises » en renforçant les liens avec les autres thématiques.

Un discours pédagogique pour une transition écologique globale

Le discours de l'ADEME portera une vision multicritère de la transition écologique. Afin de prioriser leurs actions, il incitera les entreprises à mieux connaître l'ensemble de leurs enjeux environnementaux tant en termes d'impact que de risques. Le discours de l'ADEME fera la promotion d'un parcours intégré de transition écologique dans lequel chaque action sur une thématique doit être considérée comme une étape d'une transition écologique globale.

Développer l'offre de conseil aux entreprises

L'ADEME collaborera avec ses partenaires pour développer une offre de conseil  répondant aux enjeux d'aide à la décision des entreprises.

Engager les entreprises dans des parcours ambitieux

L'ADEME renforcera les ponts entre les thématiques qu'elle porte ou soutient. Ce travail interviendra dès la conception des produits et se poursuivra avec leur diffusion, notamment sur la plateforme AGIR. L'ADEME renforcera le suivi des entreprises qu'elle accompagne afin de les engager dans un parcours global de transition.



Focus sur... la construction des diagnostics actions avec Bpifrance

bpifrance

Depuis 2020, l'ADEME et Bpifrance déploient ensemble des dispositifs visant à accompagner massivement les entreprises (majoritairement PME et ETI) dans leur transition écologique. Le partenariat repose sur l'expertise et les financements de l'ADEME, et la capacité du réseau de Bpifrance à toucher de nombreuses entreprises.

Ce continuum d'accompagnements à la transition écologique des entreprises se base notamment sur une offre de conseil développée conjointement permettant aux entreprises de faire un point de situation sur leur flux de matières, de déchets, d'énergie et d'eau, sur leur émission de gaz à effet de serre, la performance environnement de leurs produits, ou la performance énergétique de leur bâtiment tertiaire. Ces diagnostics permettent à l'entreprise de définir et de suivre un plan d'action d'amélioration sur la base des priorités identifiées.

En 2025, la gamme sera complétée avec un diagnostic adaptation permettant à l'entreprise d'identifier et d'anticiper les risques et les évolutions de son activité dans le contexte du changement climatique.

MASSIFIER

L'objectif de la massification est de mobiliser la majorité des entreprises dans la transition écologique. Ceci implique de faciliter l'accès aux offres de soutien, de trouver des leviers d'actions et des partenaires sur les territoires.

Structurer une offre accessible et coordonnée

Pour accélérer l'engagement des entreprises dans leur transition écologique, l'ADEME proposera une offre lisible et structurée en prenant en compte les différentes offres de soutiens existantes sur le marché.

Faciliter l'accès aux offres de soutien

Au niveau national, l'ADEME poursuivra son soutien au développement et à la maintenance de la plateforme [Transition écologique des entreprises](#) qui fédère les principaux acteurs du soutien aux entreprises sur la transition écologique. L'objectif de cette plateforme est de rendre les offres des différents partenaires plus lisibles et plus accessibles aux entreprises. L'ADEME fera le lien avec sa plateforme web AGIR pour la transition écologique.

Depuis quelques années, les acteurs de l'offre de soutien aux entreprises sur la transition écologique se sont diversifiés. L'ADEME souhaite collaborer avec eux pour favoriser la lisibilité, la complémentarité et la pertinence des soutiens.



Renforcer la coordination entre les acteurs

À travers les partenariats, l'ADEME vise à favoriser les complémentarités d'actions entre les différents acteurs soutenant la transition écologique des entreprises. Au niveau national, l'ADEME poursuivra sa participation au groupe **France Transition Écologique des Entreprises** piloté par ministère de l'Industrie.

Au niveau régional et sous l'égide des préfets de région, l'ADEME consolidera la coordination avec les préfets, les régions, les structures de développement économiques et les chambres consulaires.

Offre de conseil

L'ADEME soutiendra la montée en compétence des acteurs du conseil aux entreprises sur la transition écologique comme les consultants de bureau d'études et les conseillers consulaires.



Focus sur... la start-up d'État « Transition écologique dans les entreprises »



Afin de rendre plus lisible pour les petites entreprises les offres de soutien à la transition écologique, l'ADEME pilote en lien avec l'État, Bpifrance, les CCI et les CMA, la plateforme [Transition écologique des entreprises](#) qui facilite la mise en œuvre des projets avec des conseils et des offres adaptées aux profils et enjeux de l'entreprise.

Encourager l'action par filière et par secteur

L'alignement des stratégies des acteurs au sein d'une même filière et le transfert de bonnes pratiques au sein d'un secteur sont des clés pour réussir l'adaptation de nos modèles économiques aux défis écologiques. Les directions techniques et régionales de l'ADEME veilleront à **favoriser la mise en mouvement synchronisée des acteurs**, forte de leur expérience de plusieurs années sur l'animation des dynamiques de filières.

L'ADEME sollicitera aussi les grands donneurs d'ordre, les organisations professionnelles et les partenaires territoriaux pour engager des actions collectives nationales ou régionales.

Mobiliser des filières

Avec l'appui de grands donneurs d'ordre, l'ADEME soutiendra les actions coordonnées sur leur chaîne de valeur pour la transition écologique de leurs fournisseurs.

Essaimer dans des secteurs ciblés

Avec l'appui des organisations professionnelles et des centres ou instituts techniques, l'ADEME s'engagera dans le déploiement de technologies performantes. Pour ce faire, elle identifiera avec ses partenaires des solutions et des technologies et secteurs prioritaires et leur proposera des soutiens spécifiques. Elle recherchera un effet d'entraînement « pair à pair » à partir de retours d'expériences d'entreprises déjà engagées.



Renforcer et développer des partenariats

Pour permettre la massification et répondre aux enjeux du soutien indirect (voir p. 17), l'ADEME développera une politique de partenariats ambitieuse. Pour relayer ses messages et diffuser ses outils et dispositifs, l'ADEME collabore avec les grands prescripteurs et les autres acteurs publics : les préfets, les régions, les collectivités territoriales, les services de l'État en région, le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les agences de l'eau, Bpifrance, les chambres consulaires, les agences de développement économique, les banques, assureurs, et investisseurs, les réseaux et clubs d'entreprises, les acteurs de la formation, les organisations professionnelles...

Renforcer les partenariats avec des objectifs de résultat

L'ADEME renforcera leur engagement et leur suivi tant au niveau national que régional de façon à mieux évaluer et valoriser les résultats obtenus. Pour ce faire, elle recherchera à standardiser et mieux exploiter le reporting fourni par ses partenaires. L'ADEME collaborera avec ses partenaires pour améliorer sa visibilité auprès des entreprises touchées et faire connaître son offre propre quand elle correspond aux besoins de ces entreprises.

Développer de nouveaux partenariats

Aux niveaux national et régional, l'ADEME recherchera de nouveaux partenaires pour soutenir les entreprises, en particulier les petites et micro-entreprises qu'elle ne touche pas en direct. Cette ouverture sera notamment dirigée vers les acteurs de proximité.

ÉCLAIRER

Assurer le suivi de la transition écologique des entreprises

Afin d'être au plus proche des besoins des entreprises et ainsi pouvoir faire évoluer son offre, l'ADEME continuera à collecter les données et attentes, tout en assurant le suivi des actions menées.

Observer et écouter les entreprises

Pour améliorer l'adéquation de leur offre, les acteurs du soutien aux entreprises sur la transition écologique doivent améliorer leur connaissance des évolutions des pratiques et des besoins des entreprises visées sur ce sujet. Pour ce faire, l'ADEME réalisera des enquêtes ou s'associera à celles de ses partenaires. Cette observation sera aussi destinée à éclairer la politique de l'État. Par exemple, l'ADEME est **membre fondateur** du Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie (**CEREN**).

L'ADEME est également en charge du suivi des registres de déclaration des données des filières REP définies par la loi AGEC via le Système déclaratif des filières REP (Syderep).

Structurer la collecte et l'exploitation des données

L'ADEME est un carrefour de flux de données issues des entreprises. Elle collecte des données :

- via les entreprises qu'elle soutient en direct.
- via le reporting de ses partenaires pour les entreprises qu'elle soutient à travers eux.

Sur ce sujet, l'ambition de l'ADEME est d'améliorer aux niveaux régional et national :

- la structuration de ces données,
- leur collecte,
- leur traitement et leur valorisation.

La bonne gestion de ces données est en effet un enjeu majeur pour :

- Rendre compte des résultats obtenus via ses financements en termes de nombre et de profils d'entreprises touchées, d'action réalisées par ces entreprises et de réduction d'impacts environnementaux obtenus.
- Développer une expertise collective avec ses partenaires pour mieux connaître et soutenir les entreprises.

- Valoriser les entreprises soutenues et en faire des exemples mobilisateurs.
- Capitaliser suffisamment de données pour constituer les bases nécessaires au fonctionnement des outils pour l'action des entreprises en autonomie (notamment des outils de benchmark pour permettre aux entreprises de se positionner).

Évaluer les dispositifs financés

L'ADEME poursuivra le développement de la méthodologie de référence « Empreinte Projet » pour évaluer de façon fiable et progressive les impacts environnementaux multicritères à l'échelle des projets et des dispositifs de soutien aux entreprises qu'elle finance et ceux opérés par d'autres opérateurs partenaires. Elle commencera le déploiement de ces évaluations au cours de la période. En amont, elle améliorera la structuration et la collecte des données sur ces dispositifs.


Suivre l'avancée de la transition écologique des entreprises

L'ADEME opère notamment, pour le compte de l'État, les bases de données des audits énergétiques et des bilans de gaz à effet de serre des entreprises, la base OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) de mise en œuvre du décret tertiaire.

Avec l'État et ses partenaires, l'ADEME étudiera la faisabilité d'un tableau de bord national de la transition écologique des entreprises. Le but sera de suivre les résultats déjà obtenus et de prioriser les actions.

Se projeter plus loin

Pour faciliter le passage à l'action des entreprises, l'ADEME poursuivra l'exercice de scénarisation engagé avec **Transition(s) 2050** et contribuera à rassembler des éléments de connaissances techniques, économiques et sociales, pour nourrir des débats sur les options possibles et souhaitables. Les décisions individuelles et collectives doivent en effet porter autant sur la société durable que nous souhaitons construire ensemble que sur les modalités de réalisation des transformations profondes et systémiques qui la rendront possible.

L'ADEME travaille aussi avec les secteurs industriels énérgo-intensifs et consommateurs de matières à l'élaboration de **plans de transition sectoriels**  permettant de définir des trajectoires d'investissement nécessaires pour la décarbonation de l'activité.

La publication de données publiques via le reporting extra-financier des grandes entreprises et des PME cotées en bourse rendu obligatoire par la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) sera également un outil supplémentaire pour l'ADEME pour suivre la transition écologique du tissu économique français.



Focus sur... les plans de transition sectoriels

En France, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) a établi des objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'industrie de 81 %, d'ici 2050 par rapport à 2015. Pour aider les parties prenantes à atteindre ces objectifs, l'ADEME a développé, avec l'ensemble des acteurs, les Plans de Transition Sectoriels (PTS) pour les neuf filières industrielles les plus consommatrices d'énergie, y compris le sucre, le ciment, l'acier, l'aluminium, la chimie, le verre et le papier-carton.

L'ADEME a également publié un guide méthodologique pour aider les autres secteurs industriels à élaborer leur propre Plan de Transition Sectoriel*.

* <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6780-guide-methodologique-pour-la-redaction-d-un-plan-de-transition-sectoriel-pour-la-decarbonation-de-l-industrie.html>



4

CONSTRUCTION ET PILOTAGE

La stratégie proposée est l'aboutissement d'une large concertation auprès des différents services de l'ADEME et de ses partenaires externes. **Cette stratégie devra s'ajuster aux évolutions du contexte.**

Une stratégie issue d'une large concertation

L'ADEME a engagé dès 2022 un premier bilan interne de sa stratégie entreprises 2017-2021. Il en ressort 4 principaux constats :

- La transition écologique est un objectif inégalement partagé, complexe et multifactoriel,
- Le contexte de la transition écologique des entreprises évolue de plus en plus vite,
- Nombreux sont les acteurs qui, comme l'ADEME, contribuent à faciliter la transition écologique des entreprises,
- Les territoires sont riches de leur diversité et chaque secteur fait face à des problématiques et opportunités spécifiques.

Sur cette base, l'ADEME a lancé un chantier de révision de sa stratégie entreprises en 2023. Un bilan a été réalisé sur la base d'une série d'une cinquantaine d'entretiens externes auprès des parties prenantes de l'ADEME et sur une série d'ateliers internes à l'ADEME qui a permis de construire collectivement cette présente stratégie. L'ADEME l'a également présentée à un panel d'entreprises.

L'ADEME remercie les partenaires qui ont participé aux entretiens, les entreprises consultées dans le cadre de ces travaux.

Pilotage 2025-2028

La stratégie devra :

- Faire l'objet de questionnements réguliers,
- S'adapter aux évolutions technologiques et à notre compréhension croissante de l'empreinte des activités économiques sur notre planète,
- Associer dans sa mise en œuvre et au moment des évaluations le réseau des partenaires,
- S'adapter à chaque territoire et s'ajuster pour chaque filière et secteur.

Du fait de l'accélération du changement du contexte de son action, l'ADEME souhaite mettre en place

un processus de suivi et de pilotage de sa stratégie entreprises ouvert aux partenaires. En particulier, l'ADEME s'appuiera sur un « **Comité Partenaires Entreprises** » présidé par le Président de l'ADEME et réuni régulièrement pour partager sur les évolutions du contexte et leurs implications sur la stratégie entreprises.

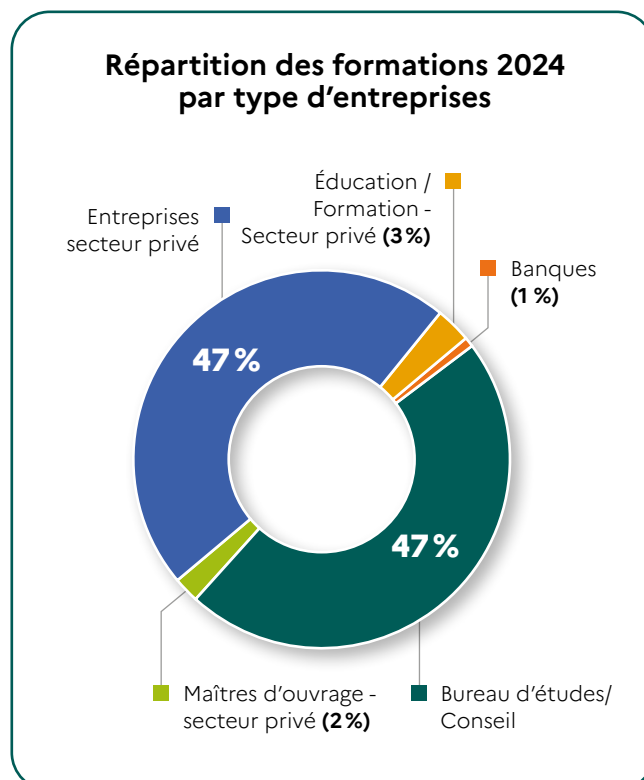
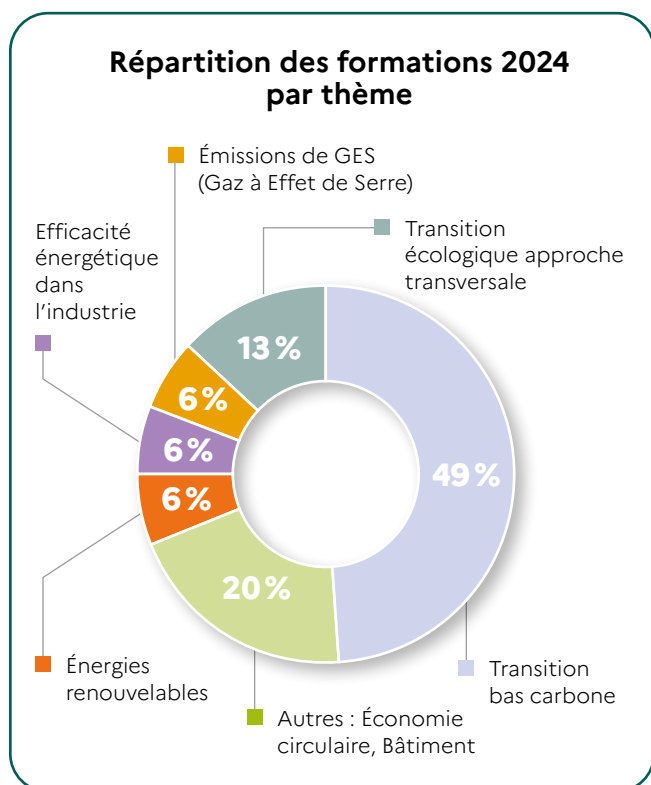
L'ADEME réalisera un bilan annuel interne et une consultation de ses partenaires afin d'adapter son offre aux entreprises et ses priorités d'actions.

5

CHIFFRES CLÉS

Bilan 2024 des formations portées par l'ADEME

En 2024, 2280 personnes salariées d'entreprises ont bénéficié d'une formation au catalogue ADEME.



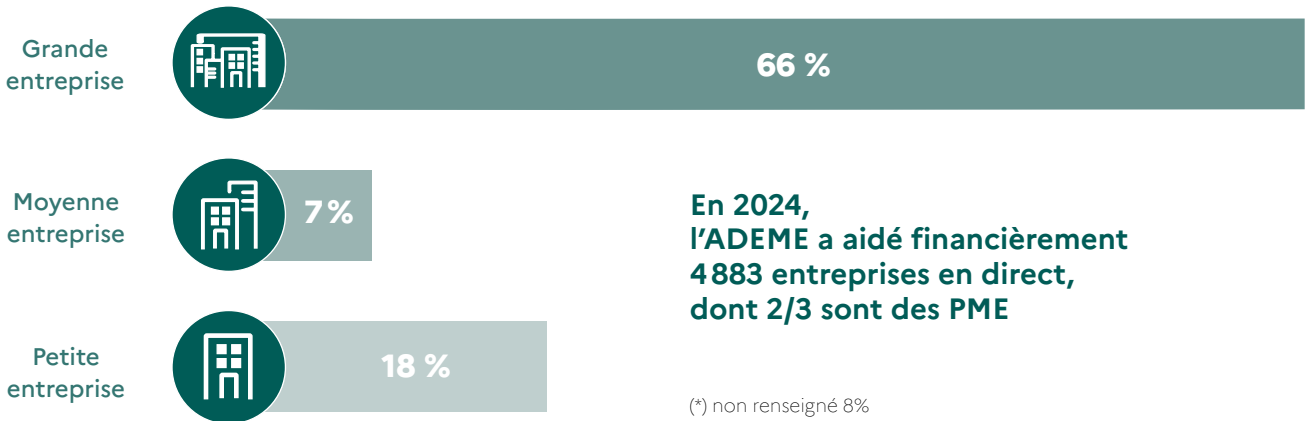
Conseil aux entreprises soutenues par l'ADEME en 2024

L'ADEME soutient financièrement et/ou techniquement le conseil aux entreprises via un subventionnement direct ou via des dispositifs partenariaux. L'étape de diagnostic est clé pour initier l'engagement des entreprises dans une véritable démarche de transition écologique à la hauteur des enjeux. Les partenariats permettent à l'ADEME de massifier en touchant un plus grand nombre d'entreprises.

Exemples de dispositifs :

- Subventionnement direct : 1027 aides à la décision en 2024 ;
- Fonds tourisme durable : 1198 entreprises du secteur tourisme en zone rurale ont bénéficié d'un diagnostic gratuit ;
- SARE (financement CEE) : 1781 entreprises du petit tertiaire privé ont bénéficié d'un conseil sur la rénovation énergétique de leur bâtiment ;
- Diags Action partenariats ADEME-Bpifrance : 3049 entreprises bénéficiaires ;
- Accompagnement de relais d'animation et conseil : 280 conseillers cofinancés au 30/06/2024.

Répartition des montants d'aides 2024 par catégorie d'entreprise (*)

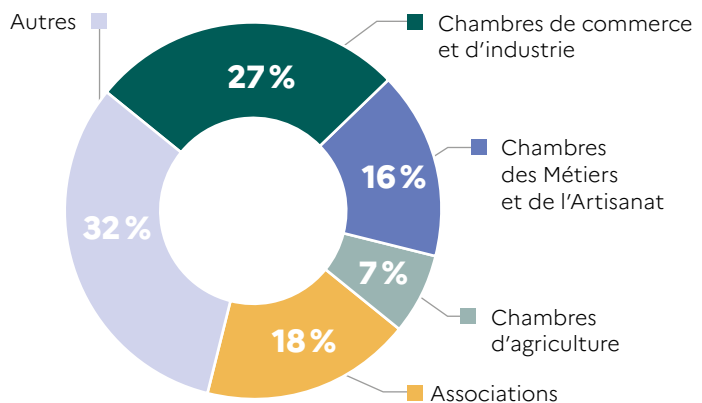


En 2024, l'ADEME a aidé financièrement 4 883 entreprises en direct, dont 2/3 sont des PME

Aide à l'animation, des relais chez les partenaires

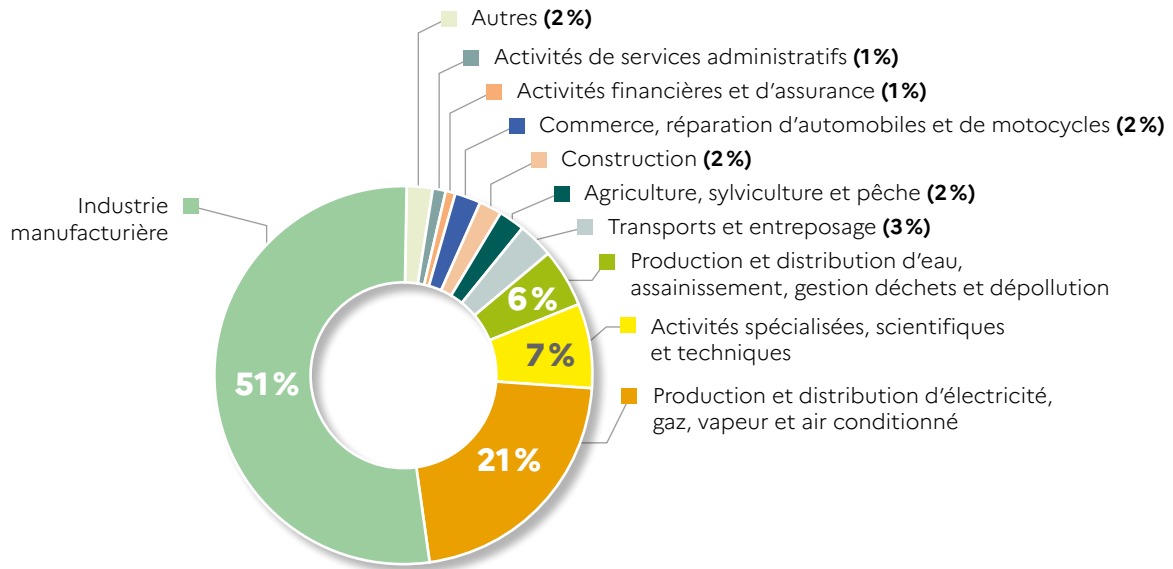
Répartition des 280 chargé-e-s de mission entreprises en 2024

Au 30 juin 2024, l'ADEME participait au financement de 280 chargé-e-s de mission chez des partenaires pour mobiliser, conseiller et accompagner des entreprises.

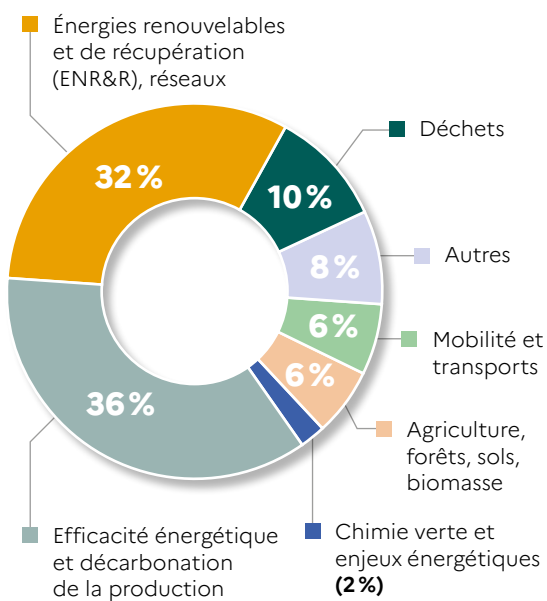


Bilan 2024 des aides directes aux entreprises

Répartition des montants 2024 par secteur d'activité



Répartition des montants 2024 par grand thème



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique –, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche.